

## PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle Environnement et Procédures Publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

#### Autorisation et protection du champ captant du Tydos par la commune de Lourdes

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique unique est ouverte sur le territoire de la commune de Lourdes, **du 26 juin 2018, 9 heures, au 30 juillet 2018 inclus, jusqu'à 17 h 30**, au titre des procédures suivantes :

- autorisation, au titre de la loi sur l'eau, pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) prévue aux articles L 214-3 et suivants du code de l'environnement,
- autorisation, au titre du code de la santé publique, d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public,
- déclaration d'utilité publique, au titre du code de la santé publique, des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et de l'instauration des périmètres de protection des captages et l'institution des servitudes associées,
- mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) avec le projet.

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de la Délégation départementale Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Place Ferré - BP 1336 - 65013 Tarbes Cedex 9 - Tél. 05 62 51 79 87 - [ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr) - contact M. Yannick DURAN.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment le dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation de captage, la dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas formulée par l'autorité environnementale, l'état parcellaire ainsi que la notice explicative de mise en compatibilité du document d'urbanisme, à la mairie de Lourdes, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra également le consulter et le télécharger sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr) (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours »). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la sous-préfecture d'Argeles-Gazost, 1 Avenue Monseigneur Flaus, 65400 Argelès-Gazost, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9) dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Lourdes ou les adresser, par écrit, à M. Jean-Pierre ROLAND, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Lourdes (65100) ou par voie électronique à l'adresse : [pref-champcaptant-tydos@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-champcaptant-tydos@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête champ captant tydos lourdes ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie et sur la boîte fonctionnelle seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Ils seront recevables à partir de la date d'ouverture d'enquête, soit le 26 juin 2018, 9 heures, jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit 17 h 30, le 30 juillet 2018. Les observations émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- le mardi 26 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 12 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le lundi 30 juillet 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, il remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication à la Préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, à la mairie de Lourdes, et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

A l'issue de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées se prononcera par arrêtés, sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau pour les IOTA, prévue aux articles L 214-3 et suivants du code de l'environnement, sur l'utilité publique des travaux, emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme existant sur la commune avec le projet et de l'instauration des périmètres de protection autour des captages avec l'institution des servitudes associées au titre du code de la santé publique.

Tarbes, le 27 février 2018

La Préfète,



Béatrice LAGARDE